

**Résumé de la réunion « La Convention du patrimoine mondial : Réflexion sur l'avenir » entre la Directrice générale de l'UNESCO, la Présidente de la 39<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, les États parties à la Convention du patrimoine mondial et les Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial.**

**21 janvier 2015, 14 h 30 – 17 h 30**

**Siège de l'UNESCO, salle II, Paris**

### **Antécédents**

L'initiative « Réflexion sur l'avenir » a pour objectif d'améliorer la transparence, le dialogue et la communication entre toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en vue de renforcer la crédibilité de la *Convention*. Une réunion d'une demi-journée a été convoquée par la Directrice générale le 21 janvier 2015 pour prendre la mesure des progrès accomplis pour améliorer le dialogue, la communication et la transparence.

Cette réunion de janvier 2015 a été organisée pour faire suite à la réunion tenue les 2 et 3 octobre 2012 à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. La réunion de 2012 a donné lieu à un certain nombre de recommandations qui ont été soumises au Comité lors de ses 37<sup>e</sup> (Phnom Penh, 2013) et 38<sup>e</sup> (Doha, 2014) sessions en vue de l'examen de leur état de mise en œuvre. Les progrès réalisés ont en outre été soumis à l'examen de la 19<sup>e</sup> Assemblée générale des États Parties à la *Convention* du patrimoine mondial en novembre 2013, à l'occasion de laquelle la Directrice générale avait convié une autre session d'échanges. L'Assemblée générale a adopté la résolution 19 GA 11, qui encourageait toutes les parties concernées à améliorer et à faciliter le dialogue, la communication et la transparence dans tous les mécanismes de la *Convention*.

La présente réunion « Réflexion sur l'avenir » a principalement été consacrée à la présentation par la Présidente de la 39<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, Prof. Maria Böhmer, ministre d'État à l'office fédéral allemand des Affaires étrangères (ci-après « la Présidente »), du travail actuellement réalisé par le *groupe de travail ad hoc*, lequel a été établi lors de la 38<sup>e</sup> session pour examiner les questions concernant les méthodes de travail pour l'évaluation et le processus de prise de décision relatif aux propositions d'inscription et pour formuler des recommandations (décision **38 COM 13**). Le *groupe de travail ad hoc*, a demandé entre autres aux Organisations consultatives de consulter et d'entretenir un dialogue avec tous les États parties concernés. La réunion a également permis aux responsables des Organisations consultatives de rendre compte des initiatives et changements entrepris en vue de contribuer aux objectifs de l'initiative « Réflexion sur l'avenir ».

### **Introduction**

En la présence des Organisations consultatives, des États parties et de la Présidente, la Directrice générale a ouvert la réunion en saluant les actions et la coopération positives engagées par toutes les parties pour améliorer le dialogue, la communication et la transparence depuis le lancement de l'initiative « Réflexion sur l'avenir » en 2012. Elle a affirmé que grâce au respect par toutes les parties prenantes de l'esprit de la *Convention*, la *Convention* deviendrait plus forte.

#### **A. Rapport sur le travail actuellement réalisé par le *groupe de travail ad hoc***

La Présidente a remercié la Directrice générale d'avoir organisé cette réunion et a déclaré que c'était un grand privilège et un honneur pour l'Allemagne d'accueillir la 39<sup>e</sup> session du

Comité du patrimoine mondial à Bonn. Elle a présenté les recommandations préliminaires découlant des discussions menées par le *groupe de travail ad hoc* jusqu'à la présente réunion, qui seront complétés et finalisés dans les mois à venir.

i) Méthodes de travail des Organisations consultatives

Le *groupe de travail ad hoc* avait décidé d'axer ses recommandations sur l'ICOMOS étant donné que ce sont les sites culturels qui génèrent le plus important volume de travail. Les recommandations relatives au rôle des Organisations consultatives sont les suivantes :

- Que les Organisations consultatives entament dès que possible le processus de dialogue avec les États parties concernant leurs propositions d'inscription ;
- Que les échanges d'informations entre les Organisations consultatives et les États parties ne se déroulent pas uniquement à l'écrit, mais aussi à travers des dialogues et des conversations directs ;
- De permettre aux États parties de présenter leur cas au Groupe d'experts du patrimoine mondial au mois de décembre précédant l'année de la session du Comité au cours de laquelle leurs propositions d'inscription seront examinées ;
- Que les Organisations consultatives soumettent un rapport provisoire en janvier (c'est-à-dire entre les deux réunions – décembre et mars – du Groupe d'experts) pour faire connaître les propositions d'inscription les plus susceptibles d'aboutir ;
- D'envoyer, dès que possible, les rapports d'évaluation des Organisations consultatives sur les propositions d'inscription aux experts nationaux des États parties concernés ;
- De publier les noms de tous les experts chargés de l'évaluation des sites proposés pour inscription ;
- D'informer officiellement et à l'avance le Comité du patrimoine mondial de la composition du Groupe d'experts du patrimoine mondial et des compétences de ses membres (Prof. Böhmer a précisé que cette pratique avait déjà cours au sein de l'ICOMOS) ;
- D'admettre un représentant de la Présidence de la session du Comité au sein de toutes les réunions du Groupe d'experts du patrimoine mondial, et que les comptes rendus des réunions du Groupe d'experts soient mis à la disposition du Centre du patrimoine mondial et de tous les États parties ;
- De limiter le mandat de tous les membres du Comité à deux ans ;
- D'inclure des institutions telles que les universités et autres organisations de la société civile dans la procédure d'évaluation ;
- De fournir l'implication financière de chaque évaluation afin d'assurer la procédure d'obligation redditionnelle devant le Comité du patrimoine mondial.

La Présidente a salué le fait que l'ICOMOS avait déjà entrepris des réformes et était disposé à soutenir les nouvelles méthodes proposées. Elle a ensuite transmis aux participants les autres recommandations adressées spécifiquement à l'ICOMOS :

- Assurer une représentation de toutes les régions géographiques et de toutes les disciplines scientifiques appropriées au sein du Groupe d'experts du patrimoine mondial ;
- Inclure l'ICCROM dans l'évaluation des propositions d'inscription, et notamment dans les visites de sites pour les missions sur l'état de conservation.

ii) Méthodes de travail du Comité du patrimoine mondial

Un certain nombre de recommandations ont également été formulées à l'égard des *Orientations* et du *Règlement intérieur* :

- Que les nouvelles propositions d'inscription provenant des États parties membres du Comité ne soient pas examinées pendant leur mandat. Ce critère ne s'appliquera pas aux États parties qui ont moins de 5 sites sur la Liste ;
- Une fois la vérification des dossiers de propositions d'inscription par le Secrétariat achevée, les membres du Comité doivent, dès que possible, avoir accès à tous les documents de travail ;
- Que les termes « renvoi », « ajournement » et « non-inscription » soient plus clairement définis.

iii) Finances

Il a été rappelé que seuls deux États parties, la **Finlande** et l'**Allemagne**, étaient membres de ce sous-groupe. Les recommandations émanant de ce sous-groupe à l'égard des Finances sont les suivantes :

- Déterminer si l'allocation actuelle de fonds provenant du Fonds du patrimoine mondial est optimisée. Actuellement, 80 % du Fonds est consacré à l'évaluation des nouvelles propositions d'inscription et les 20 % restants au suivi de l'état de conservation des biens déjà inscrits, sur la Liste du patrimoine mondial en péril notamment ;
- Voir s'il est possible de faire des économies en réduisant la fréquence des réunions du Comité et en allégeant l'ordre du jour de chaque réunion, ce qui permettrait de réduire la charge de travail du Secrétariat et des Organisations consultatives ;
- Analyser les coûts supportés par les différentes Organisations consultatives en prenant en compte la hausse du coût de la vie et le fait que les Organisations consultatives subventionnent déjà le coût de chaque mission de conseil ;
- Garantir que l'utilisation des éventuels fonds supplémentaires est clairement définie ;
- Analyser le nombre de nouvelles propositions d'inscription qu'il est possible de mettre en œuvre dans le cadre du budget actuel.

La Présidente a également reconnu que les propositions d'inscription et les dynamiques politiques étaient de plus en plus complexes, mais a exprimé l'espoir que le *groupe de travail ad hoc*, en concertation avec les Organisations consultatives et les États parties, continuerait de faire en sorte que les recommandations soient suivies et bénéficient d'un large soutien.

**B. Présentation par les Organisations consultatives de leurs contributions à l'initiative « Réflexion sur l'avenir »**

Les responsables des Organisations consultatives et/ou leurs représentants ont, à leur tour, remercié la Directrice générale de son soutien à l'initiative « Réflexion sur l'avenir » et donné un aperçu des nouvelles initiatives qu'ils avaient prises depuis 2012 pour soutenir l'initiative « Réflexion sur l'avenir ».

### M. Gustavo Araoz, Président de l'ICOMOS

Le Président de l'ICOMOS a indiqué que le 20 janvier 2015, l'ICOMOS avait invité les membres du Comité à prendre connaissance des nouvelles réformes entreprises par l'ICOMOS et de celles qui seraient adoptées pour le prochain cycle. Il a résumé les principales initiatives développées pour ouvrir d'autres possibilités de dialogue avec les États parties : (i) mettre en place des réunions avec les États parties concernant leurs propositions d'inscription ; (ii) conseiller les États parties concernés dès réception d'une recommandation de « non-inscription » de leur proposition d'inscription ; (iii) dans le cadre du processus d'évaluation, inviter les États parties à présenter leur cas au Groupe d'experts du patrimoine mondial au mois de décembre de l'année précédant la session du Comité au cours de laquelle leurs propositions d'inscription seront examinées ; et afin d'améliorer la transparence, (iv) publier le nom des experts du Groupe d'experts du patrimoine mondial. L'ICOMOS souhaite par ailleurs inviter en mars 2015 les délégations dont les propositions d'inscription seront examinées lors de la 39<sup>e</sup> session pour une séance d'information sur la façon dont se dérouleront les échanges avec le groupe d'experts chargé de l'évaluation de l'ICOMOS. Cette séance d'information permettrait aux États parties d'être mieux préparés pour les réunions ultérieures du Groupe d'experts et du Comité, mais aussi de collaborer et de discuter directement avec l'ICOMOS.

### M. Stefano De Caro, Directeur général de l'ICCROM

Le Directeur général de l'ICCROM a réitéré le soutien continu de l'ICCROM au pilier de la *Convention du patrimoine mondial*, à savoir le renforcement des capacités. Il a rappelé que l'ICCROM contribuait à la réalisation des objectifs de l'initiative « Réflexion sur l'avenir » en s'investissant avec plusieurs partenaires et les centres de catégorie 2 dans les initiatives suivantes : (i) lancement du Programme de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial ; (ii) organisation d'ateliers sur l'évaluation de l'impact sur le patrimoine (EIP) et l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) pour que les États parties soient mieux à même de protéger et de gérer leurs sites inscrits au patrimoine mondial ; et (iii) traduction de la série de Manuels du patrimoine mondial en anglais, en français et en espagnol pour les rendre accessibles à davantage d'États parties. Le Directeur général de l'ICCROM a également indiqué que l'ICCROM s'employait, avec le Centre du patrimoine mondial et les autres Organisations consultatives, à donner plus de sens aux séances d'orientation destinées aux membres du Comité.

### M. Tim Badman, Directeur du Programme du patrimoine mondial de l'UICN et représentant de la Directrice générale de l'UICN

Le Directeur du Programme du patrimoine mondial de l'UICN a réaffirmé l'engagement de la nouvelle Directrice générale de l'UICN, Mme Inger Anderson, envers le patrimoine mondial. Il a signalé que l'UICN avait renforcé son soutien à la *Convention* suite à une évaluation récente du Programme du patrimoine mondial de l'UICN présentée lors de la 38<sup>e</sup> session du Comité. Cette évaluation avait révélé que le système du patrimoine mondial était confronté à une tension insoutenable, or ce constat précédait les récentes coupes budgétaires. Il a rappelé le succès du Congrès mondial des parcs organisé par l'UICN (Sydney, novembre 2014) qui a attiré 6000 délégués provenant de plus de 170 pays. Le patrimoine mondial était l'un des principaux thèmes de ce congrès dont le discours d'ouverture a été prononcé par la Directrice générale de l'UNESCO. L'UICN a publié l'Horizon du patrimoine mondial – première évaluation mondiale de tous les sites naturels inscrits au patrimoine mondial – qui a révélé que 63% des 228 sites naturels étaient en bon état, mais que 37 % étaient encore dans un état préoccupant et confrontés à de sérieuses menaces. L'UICN a également mené la première évaluation mondiale des avantages de l'inscription au patrimoine mondial. Il a indiqué que, d'après les conclusions du congrès, le futur de la *Convention* s'annonçait prometteur, mais que des défis majeurs demeuraient. Il a souligné la nécessité de : (i)

renforcer le soutien aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ; (ii) venir à bout du sentiment de politisation du Comité du patrimoine mondial ; et (iii) combler le retard actuellement affiché par la *Convention* sur les normes internationales relatives aux droits des peuples autochtones et des communautés et le besoin d'une plus grande implication de la société civile. Il a signalé que l'UICN avait introduit une série de réformes progressives pour assurer la transparence de ses conseils et maximiser les possibilités de dialogue au cours du processus d'évaluation. Concernant la nécessité de réformer le calendrier, il a rappelé que l'UICN avait proposé que le Comité se réunisse tous les deux ans et non pas chaque année afin d'alléger sa charge de travail et que davantage de temps soit accordé au dialogue et aux mesures de conservation des sites inscrits. Pour finir, le Directeur du Programme du patrimoine mondial de l'UICN a salué la création du *groupe de travail ad hoc* et affirmé que l'UICN continuerait de participer à la réforme de la *Convention* pour assurer sa place au centre des efforts mondiaux de conservation.

### C. Résumé de la discussion

La parole a ensuite été donnée aux États parties. Tous les participants ont témoigné leur gratitude à la Directrice générale pour avoir pris l'initiative d'organiser la réunion « Réflexion sur l'avenir » qui rassemble de multiples parties prenantes en vue de l'établissement d'un dialogue et d'un consensus, et ont reconnu les réformes et les avancées positives réalisées au cours des dernières années en dépit des contraintes budgétaires. Les discussions fructueuses qui ont eu lieu peuvent être résumées sous les sujets suivants :

#### i) Listes indicatives et propositions d'inscription

- À l'égard des Listes indicatives, la délégation du **Canada** a déclaré craindre que l'ajout d'un site sur la liste crée une pression politique amenant les citoyens du pays à penser que le site sera inscrit dans un futur proche. La délégation du **Canada** a donc demandé qu'une aide soit apportée aux États parties concernant la gestion de cette pression politique. En réponse, le Président de l'ICOMOS a réitéré l'importance du « processus en amont » et déclaré que l'ICOMOS pouvait être préalablement consulté sur les possibilités d'inscription des biens proposés.
- L'une des recommandations émanant du *groupe de travail ad hoc* préconisait que les propositions d'inscription des États parties également membres du Comité ne soient pas examinées au cours de leur mandat. Il convient de noter que cette recommandation fait partie de l'évaluation indépendante effectuée par l'auditeur externe de l'UNESCO (recommandation 12). Cette recommandation a été examinée lors de la 19<sup>e</sup> Assemblée générale des États parties (Paris, 2013), puis lors de la 38<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Doha, 2014), qui a décidé, par sa décision **38 COM 9C**, de faire rapport sur les résultats des discussions sur les recommandations 12 et 20 à la 20<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale en 2015. Il a également été décidé d'établir un *groupe de travail ad hoc* qui se réunira durant la 39<sup>e</sup> session pour discuter de la recommandation 20 (note : la recommandation 20 préconise une révision du *Règlement intérieur* afin d'interdire à un État partie membre du Comité de prendre part à la décision sur le suivi donné aux rapports sur l'état de conservation d'un bien situé sur son territoire).
- Certains États parties (la délégation de la **Finlande** et la délégation de la **Suède**) soutenaient la proposition du *groupe de travail ad hoc* de mettre en œuvre la recommandation 12, mais d'autres (la délégation du **Japon**, la délégation du **Liban** et la délégation du **Pérou**) ont déclaré craindre que cette recommandation place les États parties dans une situation délicate

qui les obligerait à choisir entre être membres du Comité ou présenter de nouvelles propositions d'inscription.

- La délégation du **Liban** a proposé un compromis possible qui prévoirait d'autoriser les États parties ayant le moins de biens sur la liste (c'est-à-dire moins de 3) à présenter de nouvelles propositions d'inscription durant leur mandat comme membres du Comité. De cette façon, les États parties actuellement sous représentés sur la liste ne seraient pas découragés de présenter de nouvelles propositions d'inscription pendant leur mandat.
- La délégation du **Mexique** a rappelé les anomalies persistantes du processus d'évaluation des nouvelles inscriptions à la Liste du patrimoine mondial et a rappelé que les Organisations consultatives devaient travailler de façon pleinement transparente, car les divergences entre l'évaluation et les recommandations des Organisations consultatives et l'éventuelle décision prise par le Comité peuvent avoir un impact négatif sur la crédibilité de la *Convention*.
- Au sujet de la prolongation du délai pour le processus de proposition d'inscription, plusieurs États parties (la délégation de l'**Australie**, la délégation du **Royaume des Pays-Bas** et la délégation de la **Norvège**) ont reconnu qu'il s'agissait d'une mesure importante qui pouvait être réalisée en répartissant la réunion du Comité du patrimoine mondial sur un cycle de deux ans de sorte que la première session (année 1) soit consacrée aux questions de conservation et la seconde session (année 2) aux nouvelles propositions d'inscription, ou tout simplement en tenant la réunion du Comité tous les deux ans, comme suggéré par le Directeur du Programme du patrimoine mondial de l'UICN dans ses remarques.
- Les propositions visant à réduire la fréquence des réunions et à alléger l'ordre du jour de chaque réunion ont été favorablement accueillies par tous les participants comme une possible mesure d'économie et un moyen d'allonger le temps alloué au dialogue, lequel est fondamental pour améliorer la transparence des processus actuels.

ii) Conservation des biens

- Plusieurs États parties (la délégation du **Canada**, la délégation de la **Finlande**, la délégation de la **Norvège** et la délégation de la **République des Philippines**) ont clairement exprimé la nécessité de consacrer davantage d'efforts et de ressources pour trouver un équilibre entre la conservation et les propositions d'inscription. Les États parties ont collectivement reconnu que la conservation est au cœur de la *Convention* et qu'il est nécessaire de veiller à ce qu'elle redevienne une priorité. Par conséquent, il a été proposé que si de nouvelles ressources venaient à être disponibles, elles soient affectées à la conservation et non pas aux nouvelles propositions d'inscription.

iii) Renforcement des capacités

- Le renforcement des capacités, pilier de la *Convention*, demeurera une priorité pour permettre aux États parties de développer l'expertise nécessaire à la protection et à la gestion de leurs sites et veiller à ce que la Liste du patrimoine mondial reste représentative, crédible et équilibrée.
- Les États parties ont loué les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et des autres initiatives en cours qui renforcent les capacités aux niveaux national et régional.
- En outre, les États parties ont demandé à bénéficier de davantage d'études de cas et de meilleures pratiques qui illustrent la façon dont les

*Orientations* ont été appliquées aux sites actuels. Les États parties ont également demandé que les futures séances d'orientation destinées aux membres du Comité, qui sont également ouvertes aux États parties, abordent des questions plus complexes relevant de la mise en œuvre de la Convention, et notamment la proposition d'inscription des sites mixtes et en série et la façon de rendre la Liste du patrimoine mondial plus représentative.

iv) Rôles des Organisations consultatives et du Secrétariat

- Les États parties ont salué les efforts déployés par l'ICOMOS pour introduire de nouvelles réformes visant à améliorer le dialogue et la transparence en dépit des contraintes budgétaires.
- La délégation de l'**Inde** a indiqué que l'ICOMOS avait invité ses experts nationaux à discuter de sa proposition d'inscription avant la 39e session du Comité. La réunion a été mutuellement bénéfique ; elle a permis aux experts de l'Inde de mieux comprendre les requêtes de l'ICOMOS et de disposer d'un espace pour expliquer et présenter leur point de vue à l'ICOMOS. La délégation a encouragé l'établissement de davantage de dialogues de ce genre – et si les États parties ne sont pas en mesure de faire venir leurs experts par avion à Paris en vue d'un dialogue en face à face, il est possible d'avoir recours aux nouvelles technologies (telles que téléconférence ou Skype par ex.).
- Concernant le processus d'évaluation du Groupe d'experts du patrimoine mondial, certains États parties (la délégation de la **Finlande**, la délégation du **Liban**, la délégation du **Mexique**, la délégation de la **Palestine** et la délégation du **Pérou**) ont déclaré qu'il était important que les experts des Organisations consultatives disponibles pour les évaluations et les membres du Groupe d'experts possèdent une expertise (notamment pour les sites mixtes et naturels) et une connaissance de la situation régionale et géopolitique plus variées et qu'ils incluent des représentants de la société civile (ONG et université par ex.).
- En réponse à certains États parties (la délégation de la **Colombie**, la délégation du **Honduras** et la délégation de l'**Inde**) qui demandaient l'institutionnalisation de nouvelles réformes dans les *Orientations*, le Président de l'ICOMOS a déclaré qu'il serait préférable de prendre le temps d'évaluer l'impact et l'efficacité de ces changements avant de décider de leur institutionnalisation.

v) Rôles du Comité et gouvernance

- Plusieurs États parties (la délégation du **Liban** et la délégation du **Yémen**) ont également évoqué la nécessité de freiner la tendance inquiétante à la politisation et loué les recommandations du *groupe de travail ad hoc* préconisant de contribuer à préserver la crédibilité de la *Convention*.
- Les participants ont également rappelé l'importance de la décision adoptée lors de la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée générale des États parties en novembre 2014, qui vise à assurer une représentation géographique plus équitable au sein du Comité du patrimoine mondial (résolution **1 EXT.GA 3**), et ont déclaré avoir hâte de connaître les résultats de cette décision.

vi) Contraintes budgétaires

- Plusieurs États parties (la délégation de l'**Australie**, la délégation de la **Croatie**, la délégation de la **Finlande**, la délégation du **Royaume des Pays-Bas**, la délégation de la **République des Philippines**, la délégation

de la **Suède** et la délégation de la **Turquie**) ont reconnu la charge de travail croissante supportée par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives. Alors que la *Convention* a une portée universelle, il va devenir plus difficile de satisfaire les nouvelles demandes et de maintenir la même qualité de travail en raison du nombre croissant de sites et de menaces pesant sur les sites inscrits et en l'absence de ressources supplémentaires.

- Les participants ont salué les efforts considérables déployés par les Organisations consultatives pour améliorer le dialogue et la transparence, mais ont reconnu que ces réformes ne seraient viables et durables qu'à la condition que davantage de ressources soient disponibles.
- En particulier, les programmes de la *Convention* directement freinés par le manque de moyens sont les suivants : (a) projets d'assistance internationale, et notamment les activités de renforcement des capacités pour les Petits États insulaires en développement (PEID) et les Pays les moins avancés (PMA) et ; (b) efforts de conservation pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou ceux qui risquent l'être.
- Par ailleurs, certains États parties (la délégation de l'**Australie** et la délégation de la **Finlande**) ont invité les autres États parties à accroître leurs contributions aux Fonds du patrimoine mondial, et notamment au sous-compte, destiné exclusivement à l'amélioration des capacités humaines du Secrétariat (résolution **19 GA 8**). Le Directeur du Centre du patrimoine mondial a félicité l'**Australie** qui avait doublé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial.
- Concernant la mobilisation de davantage de contributions volontaires, la Présidente a cité l'**Australie** comme un modèle et encouragé cet effort, mais a également déclaré qu'il était important de réfléchir à de nouveaux moyens innovants d'augmenter également les ressources.

#### D. Conclusions et prochaines étapes

La Présidente a une nouvelle fois témoigné de sa gratitude aux Organisations consultatives et au Secrétariat pour leur détermination à mettre en œuvre les réformes et les nouvelles initiatives malgré les contraintes budgétaires et a remercié les États parties de leurs réactions et contributions positives à un dialogue ouvert et constructif. Elle a garanti à tous les participants que les recommandations du *groupe de travail ad hoc* seraient communiquées à tous les États parties suffisamment longtemps à l'avance pour leur permettre d'en prendre connaissance et d'y répondre avant la 39<sup>e</sup> session du Comité. À l'approche de la 39<sup>e</sup> session du Comité, des consultations avec les Organisations consultatives et les États parties continueront de garantir que tous les points de vue sont entendus et pris en considération.

Dans sa conclusion, le Sous-Directeur Général pour la Culture de l'UNESCO a insisté sur l'importance de sauvegarder la Convention du patrimoine mondial et a déclaré qu'il trouvait encourageant de voir que toutes les parties prenantes – le Secrétariat, les Organisations consultatives et les États parties – étaient résolues à travailler ensemble et à assumer une responsabilité partagée pour améliorer le dialogue, la communication et la transparence. Il a également affirmé qu'il était important d'augmenter les ressources humaines et financières pour soutenir le travail du Comité du patrimoine mondial et contribuer ainsi aux objectifs de la *Convention* et il a invité les États parties à trouver une solution à ce problème.